



La microfinance, rempart contre l'exclusion

La microfinance s'est imposée comme un vecteur efficace de développement et de réduction de la pauvreté sur tous les continents. Elle se définit par l'offre de services financiers, notamment l'accès à des crédits de taille modeste (les microcrédits) à destination de personnes n'ayant pas accès aux institutions financières classiques.

A travers le monde, dix mille institutions touchent aujourd'hui près de cent cinquante millions de clients. L'Agence Française de Développement (AFD) est un acteur de longue date dans ce domaine. A ce jour, 1,5 million de personnes ont bénéficié du soutien financier apporté par l'AFD sous forme de microcrédits.

La microfinance a relevé avec succès le défi d'apporter des services financiers adaptés aux populations en difficulté dans tous les pays. En France, le microcrédit s'est développé dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des populations en situation de précarité, marginalisées ou exclues du système bancaire (Rmistes, chômeurs...).

En favorisant l'initiative économique dans le secteur formel ou en aidant les activités traditionnelles à se développer et à se formaliser, la microfinance contribue à l'égalité des chances, à la croissance et à l'emploi.

En Guyane, l'action de l'ADIE est particulièrement importante et vient compléter l'action d'autres dispositifs régionaux. Installée en 2003, l'Association s'est rapidement créée une première antenne à Cayenne puis une seconde à Saint-Laurent du Maroni. Elle assure également une couverture complète du territoire avec deux permanences à Saint Georges de l'Oyapock et Maripasoula. Des actions pilotes ont été menées comme l'expérimentation de groupes solidaires avec la Chambre d'agriculture et un projet de création de caisse villageoise dans les zones isolées de l'ouest. 70% de l'activité est dédiée au financement d'activités génératrices de petits revenus issus de l'économie traditionnelle. Les microcrédits ont, entre autres, permis à des projets d'épicerie, de boulangerie traditionnelle ou de pêche côtière artisanale de se concrétiser. Pour l'année 2006, 113 crédits ont été accordés par l'Adie.

La microfinance est un outil particulièrement efficace de développement durable du capital tant économique que social. Mais il est bien entendu que cette mission d'intérêt public des organismes à but non lucratif de microfinance nécessite un soutien renforcé des pouvoirs publics et du secteur privé, soutien dont elle bénéficie notamment en Guyane. C'est dans ce cadre que l'AFD et l'ADIE ont signé un accord de partenariat pour l'Outre-mer.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'un accès durable au microcrédit pour l'ensemble des populations ultramarines, afin de relever ensemble les défis de l'exclusion et du chômage.

Maria NOVAK Présidente de l'Adie

Jean Michel SEVERINO Directeur général de l'Agence Française de Développement
(jms@afd.fr)